

Saint-Alphonse-Rodriguez

La municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez est située dans les premières montagnes des Laurentides à partir de la plaine de Joliette. Elle se trouve à 32 km au nord-ouest de Joliette, sur le bord des lacs Pierre et Rouge, alors que la rivière Rouge traverse tout le territoire. La population est en croissance à Saint-Alphonse-Rodriguez, alors que la variation projetée de la population pour 2020-2041 est de +6,0 % (Institut de la statistique du Québec, 2019 ; 2021).

Hors du périmètre d'urbanisation

Les ZFPD à l'extérieur du périmètre d'urbanisation totalisent une superficie de 551 ha, alors que les milieux humides de priorité 1, 2 ou 3 compris dans ces zones recouvrent 9 % (52 ha) de la superficie totale (carte 4.6). L'objectif de conservation de 99,5 % des MHH à l'extérieur du périmètre d'urbanisation implique théoriquement une perte potentielle de 0,3 ha de milieux humides.

La municipalité a aussi identifié 3 milieux humides qui pourraient être restaurés au sud, en amont du lac Gérard, entre la route 343 et la rue Préville. Un statut de *restauration* a été attribué à ces milieux humides.

Périmètre d'urbanisation

Afin de bien alimenter l'analyse des scénarios alternatifs dans le périmètre d'urbanisation de Saint-Alphonse-Rodriguez, les éléments quantitatifs, tels que les superficies disponibles, les superficies humides et autres, sont regroupés au tableau 4.6 ci-dessous. D'autres éléments, plus qualitatifs, sont aussi décrits, comme les projets de développement à venir et les services écologiques rendus par les milieux humides d'intérêt.

Selon les réponses du sondage, la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez prévoit quelques projets de développement, dont deux projets résidentiels, le réaménagement des infrastructures récréatives (sentiers pédestres et pistes cyclables) et le réaménagement de la plage du lac Pierre.

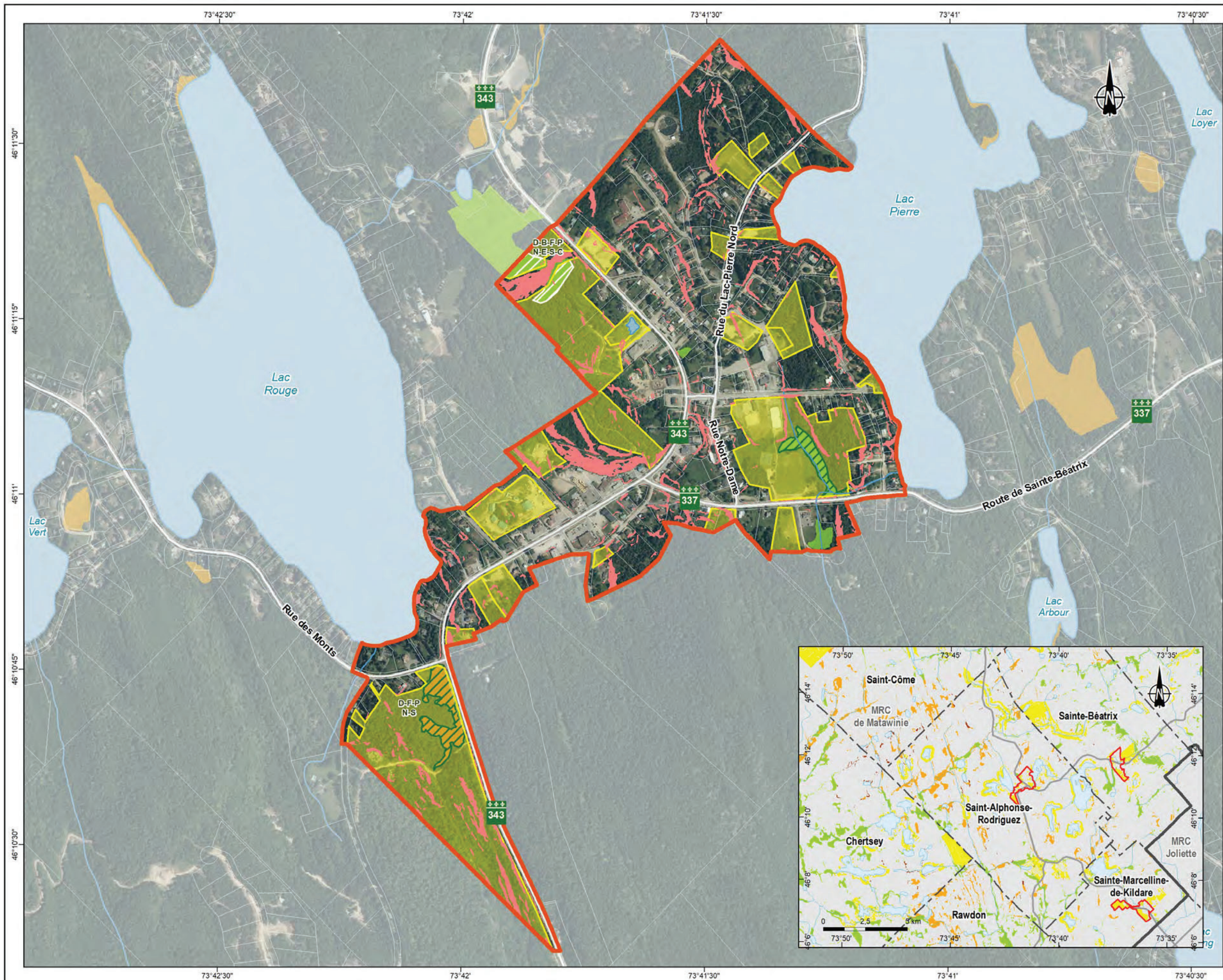
Trois milieux humides sont compris dans les zones à fort potentiel de développement du périmètre d'urbanisation (tableau 4.6). Il s'agit de deux tourbières boisées, une localisée au nord-ouest et l'autre au sud du périmètre d'urbanisation, et une tourbière ouverte localisée au sud, près du lac Pierre (carte 4.6). La tourbière boisée au nord-ouest et celle près du lac Pierre ont obtenu une priorité 1 de conservation lors de l'étape du diagnostic (Groupe DDM, 2021b), puisqu'elles touchent à des occurrences d'espèces à statut particulier. L'autre tourbière, plus au sud, possède le deuxième niveau de priorité de conservation, puisqu'elle permet de régulariser le niveau de l'eau sans être localisée près d'une zone inondable. Elle participe tout de même à retenir l'eau lors des crues, ce qui peut avoir un effet non négligeable en aval dans le bassin versant. À cet effet, les enjeux de l'UGA concernée par ce PU sont la qualité de l'eau, la présence de bâtiments vulnérables aux inondations et de prises d'eau (régularisation du niveau de l'eau), la libre circulation du poisson et la connectivité entre les habitats.

La tourbière boisée au nord se situe dans un projet résidentiel projeté lors duquel la construction d'une trentaine de maisons et de plusieurs condos est prévue. Selon la municipalité, la superficie du terrain pourrait permettre l'établissement d'un nombre intéressant d'habitations, sans affecter le milieu humide. La conservation est donc envisageable pour cette tourbière. Sinon, d'autres zones à fort potentiel de développement sont retrouvées près de ce secteur. Il pourrait donc être intéressant de fragmenter ce projet résidentiel. La tourbière ouverte, près du lac Pierre, se trouve dans le secteur où le réaménagement

des infrastructures récréatives est planifié. Selon la municipalité, une partie du lot est actuellement occupée par des sentiers (pédestres et cyclables) qui donnent un accès pour observer et profiter des milieux naturels. Un projet de réaménagement de ce parc municipal est envisagé, mais il n'engendrera pas la perte de superficie du milieu humide. La minimisation des impacts est envisagée. Enfin, la tourbière boisée de priorité 2, au sud-ouest, se situe sur un terrain parsemé de sentiers de VTT et de motoneige. Ce terrain est à l'extérieur du cœur du village. Il est donc moins intéressant pour le développement, selon la municipalité. La présence de la tourbière n'est donc pas conflictuelle, mais est peut-être utilisée pour le passage de VTT et de motoneige, ce qui implique un statut de conservation d'utilisation durable (minimisation).

Tableau 4.6 Choix de conservation dans les zones à fort potentiel de développement dans le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez

MHH dans les zones à fort potentiel de développement	
Superficie brute des zones à fort potentiel de développement (ha)	35
Nombre de milieux humides dans ces zones	4
Superficie des milieux humides dans ces zones (ha)	3
Proportion de milieux humides dans ces zones (%)	8
Superficie maximale nette disponible au développement sans les contraintes naturelles (milieux humides ; ha)	30
Résultat de la séquence <i>éviter-minimiser</i>	
Nombre de milieux humides visés par l'évitement	2
Nombre de milieux humides visés par la minimisation des impacts	2
Nombre de milieux humides visés pour du développement	0



Limite du périmètre urbain

Limite municipale

Zone à fort potentiel de développement

MILIEUX HYDRIQUES

Plan d'eau

Cours d'eau

Zone inondable

MILIEUX HUMIDES

Priorités de conservation

Priorité 1

Priorité 2

Priorité 3

Choix de conservation

Conservation

Minimisation

Restauration

Perte anticipée

À noter que les milieux humides affichés sont estimés selon une photointerprétation, ainsi que selon la topographie du terrain (LIDAR). Une validation sur le terrain de la présence de ces milieux humides est essentielle avant tout projet de développement.

FONCTIONS ÉCOLOGIQUES DES MILIEUX HUMIDES

D

Conservation de la diversité biologique

B

Brise-vent naturel et écran solaire

F

Filtre contre la pollution

P

Qualité du paysage

N

Régulation du niveau de l'eau

E

Rempart contre l'érosion

S

Rétention des sédiments

C

Séquestration du carbone

AUTRE CONTRAINTES NATURELLE

Pente forte de plus de 30%

MRC Matawinie

ENTREPRENANTE DE NATURE!

Plan régional des milieux humides et hydriques

MRC de Matawinie

Choix de conservation des MHH dans les zones à fort potentiel de développement du périmètre d'urbanisation de Saint-Alphonse-Rodriguez

Sources :

Photographie aérienne : © Gouvernement du Québec, MERN Québec

MRC de Matawinie, 2021

Projet : 20-1507

Fichier : 20-1507_C4-6_dd_SaintAlphonseRodriguez_engagement_2022-04-08.mxd

0 100 200 m

Projection MTM, fuseau 8, NAD83 (SCRS)

Avril 2022

Carte 4.6